

REGLEMENT PARTICULIER

19^{ème} RALLYCROSS DE CHÂTEAUROUX / SAINT-MAUR

4 / 5 et 6 juin 2021

Les articles non repris dans le règlement particulier de cette compétition sont conformes à la réglementation générale Rallycross en vigueur.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DU BERRY et L'ECURIE TERRE DU BERRY organisent les 4/5 ET 6 JUIN 2021 avec le concours de La Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire, La Région Centre Val de Loire, Le Conseil Départemental de l'Indre, Châteauroux Métropole, la Ville de Saint-Maur, la Préfecture de l'Indre, une compétition automobile Nationale ouverte aux pilotes étrangers de Rallycross intitulée :

19^{ème} Rallycross de CHÂTEAUROUX / SAINT-MAUR

Le Rallycross de Châteauroux / Saint-Maur compte pour :

- Le Championnat de France de Rallycross
- La Coupe de France de Rallycross
- La Coupe de France Féminine FFSA de Rallycross
- **Le Championnat de France Junior FFSA Rallycross**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire le 30 mars 2021 sous le numéro 009/2021 et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N°(numéro) en date du(date).



1.1P. OFFICIELS

La liste des officiels devra être validée par le Directeur de course désigné responsable l'épreuve. Son accord devra être joint à la demande de permis d'organiser formulée par l'organisateur à la FFSA.
(faire figurer les noms et numéros de licence)

Observateur FFSA

BARRE Alain

Collège des Commissaires Sportifs

Président

RIOUX Dominique Licence 14770

Membres

GUILLIER Gilles (CS Délégué FFSA) Licence 2504

HAINRY Bernard Licence 26574

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

SIMON Ghyslaine

Directeur de Course Responsable de l'épreuve

GUILLOU Yves Licence 1995 yvesguillou@wanadoo.fr

Directeur de Course Adjoint

GOUILLER Stéphane Licence 189942

Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des images *(à désigner en concertation avec le Directeur de Course responsable de l'épreuve. Il sera assisté d'un ex-pilote expérimenté de la discipline.*

RIBERO-DIAS Joël Licence 181208

Adjoints à la Direction de Course *(4 personnes minimum (Commissaires Sportifs ou Directeurs de Course).*

La répartition des postes sera à la discrétion du Directeur de Course)

GUILLOU Yveline Licence 5055

GUERIN Joël Licence 3984

MENOCHET Patrice Licence 3286

BOULAY Dany Licence 2490

LEOBET Colette Licence 7042

PAGET Jean Luc Licence 4727

FRALIN Michel Licence 2149

Adjoint au Directeur de course chargé de la publicité sur les voitures

HERMELINE Roland Licence 37789

Responsable de La Coupe de France Féminine FFSA de Rallycross

PEAN André Licence 54783

Juge de Faits 1 personne

CHEVALIER Guy Licence 3531

Chargés des relations avec les concurrents

(3 personnes)

BEAU Maxime Licence 205585 « Responsable »

BEAU Cécile Licence 172903

MARROT RIOUX Annie Licence 14769

Responsable Pré – grille

(2 personnes, Commissaire Sportif ou Directeur de Course)

HERLIN Patrick Licence 9316

OLLITRAULT Jean Paul Licence 6694

GOUSSIN Anthony Licence 233600

Commissaire Technique Responsable. Délégué FFSA

PEYRICHOU Jean Marc Licence 21124

Commissaire Technique Adjoint

RETO Jérôme Licence 204310

Commissaires Techniques

BOISSAY Pascal Licence 6464

MENORET Sylvain Licence 8845

BOUQUET Jean Licence 3387

TOURLOURAT Michel Licence 8826

JOUHANNEAU Claude Licence 58137

Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la Sécurité

GUERIN Joël Licence 3984

Responsable de la remise en état du terrain

BIONNIER Daniel Licence 6305

Médecin Chef

EL KISSI Othmane

Médecin

DAFFE Ibrahima

Référent COVID

LAURENT Patrick Licence 257433

Responsable Classement informatique

MKS – HEBERT Franck

Responsable du chronométrage

LOPEZ Richard Licence 2568

Chronométrateur :

FOURNET Hervé Licence 204746

Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels

LEDORMEUR Martine Licence 219736

06.85.10.19.01 martine.ledormeur@free.fr**Secrétaire de l'épreuve.**RAVINEAU Julien Licence 153422 Tél : 06.50.07.20.03 mail : j.ravineau@gmail.com**Responsable du service Presse**

ANNE Mathieu Licence 223393

Responsable salle de Presse

Colin Angélique

Responsable PaddockCOLIN Christophe Licence 249707 Tél : 06.51.81.73.88 mail : christophecolin54@gmail.com**Responsable Commissaires**PLOTON Valentin Licence 260387 Tél : 06.45.33.12.25 mail : valentinpf36@gmail.com**Responsable Dépannages**

RAVINEAU Daniel Licence 44517

L'organisateur administratif est : ASA DU BERRY

L'organisateur technique est : ECURIE TERRE DU BERRY

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du N° de permis d'organiser
Clôture des engagements	Mercredi 26 mai (cachet de la poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés	<i>Samedi 29 mai 2021</i>
Date de de la compétition et lieu	<i>4/5 et 6 juin 2021 Circuit les Tourneix 36250 SAINT-MAUR</i>
Vérifications Administratives et Techniques <i>A l'exception de la 1^{ère} compétition de la saison</i>	Vendredi de 17h00 à 19h00 Sortie paddock direction pré-grille
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi à 18h00
Tirage au sort des ordres de départs de la première manche	Vendredi à 19h30 Salle de Briefing grand chapiteau
Briefing obligatoire	Samedi à 8h00

	Grand chapiteau
Essais, organisés par le Directeur de course	Samedi de 8h30 à 12h00
1 ^{ère} et 2 ^{ème} manches qualificatives	Samedi à partir de 13h30
Warm-up	Dimanche à partir de 8h00
3 ^{ème} et 4 ^{ème} manches qualificatives	Dimanche à partir de 9h00
½ finales et finales	Dimanche à partir de 14h00
Affichage des résultats provisoires	Au maximum 15 minutes après chaque finale
Remise des prix après la dernière Finale	Podium Paddock à coté structure AFOR
Fin-l'épreuve	Maximum à 20h00

L'ordre de passage obligatoire des catégories pour toutes les compétitions sera :

- Division 4
- Division 3
- Féminine
- **Junior**
- Super 1600
- SuperCars

1.3P. VERIFICATIONS

Chaque pilote devra consulter le site internet de l'organisateur ou de l'opérateur www.rallycrosschateauroux.fr ou de www.rallycrossfrance.com afin de vérifier qu'il figure bien sur la liste des engagés. De même que son heure de convocation aux vérifications administratives lui sera indiqué.

Dans le cas contraire et au plus tard le mardi 1^{er} juin 2021, il devra prendre contact avec le responsable des engagements-au numéro suivant : **Martine LEDORMEUR 06.85.10.19.01**

Au cas où un concurrent/conducteur serait dans l'incapacité de se présenter le vendredi aux vérifications, il devra justifier son retard et en informer au plus tôt le Directeur de Course. Des vérifications pourront avoir lieu, à titre exceptionnel, le samedi matin après accord exprès du Directeur de Course **Yves GUILLOU 06.80.25.42.75** yvesguillou@wanadoo.fr.

Tout retard aux vérifications sera pénalisé par les amendes prévues à l'article 8 : "PENALITES" de la réglementation générale Rallycross.

Chaque pilote / concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité ci-dessous

<https://www.ffsa.org/Lists/Docutheque/Fiche%20d'enregistrement%20des%20%C3%A9quipements%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9%20-%20PILOTE%20-%20V3%20VH.pdf>

1.3.1P. Pilotes engagés à l'année

Il appartient à chaque pilote engagé à l'année de se présenter sur chaque compétition aux vérifications administratives muni d'une pièce d'identité pour valider sa présence. Ils se verront remettre une fiche de liaison à déposer dans le ¼ heure aux vérifications techniques.

1.3.2P. Pilotes à participation occasionnelle

Les pilotes à participation occasionnelle devront satisfaire aux vérifications administratives et techniques le vendredi 4 juin 2021 de 17 h à 19 h à la structure AFOR

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

3.1.1P. Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année, se reporter à l'article 3.1.1 PILOTES ENGAGES A L'ANNEE de la réglementation des Championnats et Coupes de France de Rallycross.

-Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos ou avec jauge de spectateurs, le montant des droits d'engagement sera majoré de 100 €.

(Nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, en présence de public, ce point sera nul et non avvenu.)

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de **LEDORMEUR Martine 06.85.10.19.01** martine.ledormeur@free.fr au plus tard le mercredi 26 mai 2021.

3.1.2P. Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site de l'opérateur.

Ils devront, après l'avoir convenablement rempli et y avoir joint le chèque correspondant aux droits d'engagements rédigé à l'ordre de : **ECURIE TERRE DU BERRY** l'adresser à la personne désignée par l'opérateur.

La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au mercredi 26 mai 2021 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le montant des droits d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixé à :

- 450 € pour les pilotes des Championnats de France
- 400 € pour les pilotes des Coupes de France

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de **LEDORMEUR Martine 06.85.10.19.01** martine.ledormeur@free.fr au plus tard le samedi 29 mai 2021

Le nombre maximum de partants aux essais est fixé à 120 au total y compris les éventuelles courses de support ou promotionnelles (10 engagés maximum).

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être remplie complètement, sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement et du plan détaillé de la structure (vue de dessus) avec les dimensions précises et le sens de sortie du ou des véhicules.

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur.

3.2P. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis, uniquement en Coupe de France féminine FFSA, mais ils ne marqueront pas de point pour ces Championnat et Coupe.

3.3 Un pilote pourra s'engager en Championnat et en Coupe de France. Ainsi que dans chacune des catégories, sans pouvoir cumuler les points pour le Championnat, la Coupe de France.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par catégorie Supercars, Super 1600, D3, D4, **Junior**, Féminine. Chaque catégorie courant séparément.

4.4P. NUMEROS DE COURSE

Les numéros seront mis à disposition par l'opérateur. Ils ne sont pas compris dans le prix de l'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Publicité non conforme : refus de départ.

Le nom des publicités obligatoire et facultative sera publié par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit des Tourneix Route de Luant 36250 St-Maur. Il est long de 875m et la largeur est comprise entre 15 m et 15.50 m. Longueur du tour alternatif 254 m.

N° de classement FFSA du circuit 36 15 20 0468 RC Nat 0875 en date du 03/08/2020

N° d'homologation de la Préfecture de L'Indre en date du 09/03/2021 (Validité 4 ans).(Pas de Numéro)

6.4P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé dans un bungalow dans le paddock à coté du pavillon. *Joindre un plan détaillé des emplacements nécessaires aux pilotes.*

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché au maximum 15 minutes après la fin de chaque finale. Il sera définitif 30 minutes après l'heure d'affichage, Sauf dans le cas d'une réclamation ou d'une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX

Les prix suivants seront distribués pour un total de 14 250 € (Article 10 du règlement du Championnat de France de Rallycross)

Détail des prix en Euros.

	CHAMPIONNAT DE FRANCE			COUPE DE FRANCE		COUPE FEMININE
	SUPERCARS	SUPER1600	JUNIOR	DIVISION 3	DIVISION 4	
1 ^{er}	950 €	850 €	600 €	650 €	650 €	300 €
2 ^{ème}	800 €	700 €	500 €	500 €	500 €	250 €
3 ^{ème}	650 €	600 €	450 €	450 €	450 €	200 €

4 ^{ème}	500 €	450 €	400 €	400 €	400 €	150 €
5 ^{ème}	450 €	400 €	350 €	300 €	300 €	100 €

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos, ou avec jauge de spectateurs, aucun prix en espèces ne sera distribué.

(Nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, en présence de public, ce point sera nul et non avenu.

10.3P. COUPES (sous réserve des contraintes sanitaires.)

La cérémonie de podium avec remise de coupes aura lieu 15 minutes après la dernière Finale pour les trois premiers pilotes de chaque catégorie. Le port de la combinaison est obligatoire.

10.4P. REMISE DES PRIX (sous réserve des contraintes sanitaires.)

Mise à disposition des prix sur présentation d'une pièce d'identité : 15 minutes après la fin du délai de réclamation au secrétariat du circuit à coté du grand chapiteau, pendant 30 minutes. Passé ce délai les prix non réclamés seront envoyés sous 8 jours par courrier ordinaire.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : CINQ

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : Deux extincteurs Type ABC - 6kg poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : entre 15 et 20 Commissaires – « Trois par poste dont un Chef de poste »

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent équipé d'un lit médicalisé à proximité de la Direction de Course.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : Deux

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui

- **Centre Hospitalier**
216 Avenue de Verdun
36000 CHÂTEAUROUX
Tél 02.54.29.60.00

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit en date du 09 mars 2021

Dossier de sécurité.

PARC CONCURRENTS :

Le parking aux camping-cars sera ouvert à partir du jeudi début après midi et devront respecter l'espace qui sera proposé. Tous véhicules qui auront accès au paddock feront l'objet d'un contrôle et tous les occupants devront avoir le bracelet du meeting.

Ouverture du paddock : Vendredi 4 juin de **8h00 à 22h00** et le samedi 20 juin à partir de 6h00.

Les véhicules en dehors de ceux de l'organisation seront interdits dans le paddock aux horaires de compétition

Il sera attribué à chaque concurrent un emplacement en fonction de la conformité du plan de structure validée par Erick Polfliet – chaque M² supplémentaire sera facturé 5,00 €.

Laisser-passer – Bracelets

Pour chaque pilote engagé à l'épreuve il sera mis au poignet de chacun des membres présent un bracelet Laisser-passer, à savoir :

1 bracelet « Pilote »

1 bracelet « Spotter »

2 bracelets « Mécanicien » avec accès pré-grille

3 bracelets Invités.

Pour les Pilotes inscrits au Trophée Rallycross France 3 bracelets invités supplémentaires seront offerts.

Attention si des mesures sanitaires sont toujours en vigueur lors de cette épreuve, ces dispositions pourront être revues et modifiées.

Pour le respect des pilotes déjà en place, le **paddock sera fermé le vendredi 4 juin à partir de 22h00 et jusqu'à 6h le samedi et le samedi 5 juin de 22h à 7h le dimanche matin.**

Installation structure pilote : En raison des travaux d'enrobés sur l'axe principal du premier paddock, il est **INTERDIT** de planter quoi que ce soit dans le bitume, merci de prévoir des lests amovibles genre sac à eau

Prévention Incendie : Conformément à la réglementation en vigueur, chaque structure de pilote devra disposer de deux extincteurs de 6kg type ABC avec la norme NF EN3 visible et à portée opérationnelle (un affecté à la structure et un affecté à la voiture).

Prolongateurs électriques : Les prolongateurs utilisés par les concurrents pour alimenter leurs structures doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g2-5 en 16 Ampères.

« Les prolongateurs non conformes à cette norme seront enlevés ».

Tout branchement électrique alimentant une structure d'un concurrent et considéré comme dangereux sera débranché. Des contrôles seront effectués, le genre multiprises est strictement interdit sur les bornes d'alimentation. Et elles seront enlevées.

Pollution - Hygiène et Environnement

Pollution : une bâche au sol d'au moins 5m x 4m est obligatoire en dessous des voitures de course pendant toute la durée du meeting. Une pénalité pour défaut de bâche sera appliquée. Des contrôles seront effectués. Le lavage de ces bâches ne doit pas avoir lieu en fin de meeting sur le paddock.

Les produits polluants ne doivent pas être laissés sur le parc pilotes, (pièces mécaniques, batteries, pneumatiques, lubrifiants, etc...) ils seront emmenés par les concurrents.

Tri des déchets* : Les déchets alimentaires seront mis en sac et déposé dans la benne prévue à cet effet. Les verres quant à eux devront être triés et déposés dans le bac à verre à coté des sanitaires.

Chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans poubelle en quittant le parc après le meeting.

Les sacs devront être déposés dans les bennes prévues à cet effet et ne pas rester sur le parc concurrent¹.

*1) Ce non respect sera susceptible d'une amende de 200,00 €

Respect de l'environnement : il est formellement **INTERDIT** de vidanger les eaux usées sur le paddock, les véhicules ne doivent pas être lavés à coté des structures et en dehors de la zone prévue à cet effet,

*1) Ce non respect sera susceptible d'une amende de 300,00 €

Zone de pré-grille : les enveloppes plastiques des pneumatiques ne doivent pas rester sur le sol mais être de retour à la structure par le ou les mécaniciens pour être mis en poubelle. Si cette infraction est constatée, il y aura demande de sanction et sera susceptible d'une amende de 200 €.

Comportement : **Tout comportement impoli envers les bénévoles et membres de l'organisation** fera l'objet d'une demande de **sanction**.

Accès véhicules : Chaque concurrent ne dispose que d'un accès au parc pour 2 véhicules (structure comprise), le macaron d'accès au parc sera collé à l'intérieur du pare-brise par nos soins.

Camping-cars : Ils seront en fonction des structures validées, soit stationnés sur l'emplacement pilote (voir Accès véhicules ci-dessus), ou sur une zone dédiée à l'intérieur du paddock ou en extérieur à proximité.

Porte-voitures : Un emplacement sera réservé sur le paddock pour le stationnement des porte-voitures.

Tarif préférentiel : Une tarification préférentielle sera consentie pour les pilotes qui en feront la demande. (uniquement le vendredi et dans la limite de dix billets week-end)

Rappel aux pilotes concernant la sécurité et le respect de tous :

Circulation excessivement prudente dans le parc et l'accès à la pré-grille avec les autos de courses en raison du public – 10km/h maxi.

Les couloirs de circulation dans le parc doivent être respectés (pas de stationnement ni de dépassement des structures et hayons).

Les structures doivent être alignées en fonction du traçage au sol.

Quads, scooter et motos : circulation interdite samedi et dimanche sur espace de vie, VIP et butte spectateurs ni autour des bâtiments.

Les pistes de bi-cross et moto-cross, sont interdites même à pied (respect des associations résidentes),

« La vente de pain aura lieu le samedi matin et le dimanche matin de 7h30 à 12h00 à coté de la structure AFOR».

INFORMATIONS DIVERS

Organisation : ECURIE TERRE DU BERRY

Daniel Bionnier : 06.73.85.59.31 - Julien Ravineau 06.50.07.20.03 – circuit 02.54.07.41.87

Accueil Parc pilotes : - Christophe 06.51.81.73.88

Hôtels Restaurants Partenaires :

- Best Western Hôtel Colbert**** Avenue de La Châtre 36000 CHÂTEAUROUX Tél : 02.54.35.70.00
- SURE HÔTEL ** Allée du Forum 36330 LE POINCONNET Tél : 02.54.27.70.70

- ACE HÔTEL A20 sortie 12 ZAC de l'Ecoparc Ave G.Eiffel 36130 DEOLS 02.54.07.85.85



RALLYCROSS 2021

Championnat de France de Rallycross
Coupe de France de Rallycross
Coupe de France Féminine FFSA de Rallycross

HORAIRES

Vendredi 4 juin 2021

A partir de 8h00 Ouverture du paddock

De 17h00 à 19h00 Contrôles Administratifs et Techniques

Samedi 5 juin 2021

A 8h00 : Briefing obligatoire

De 8h30 à 12h00 : Essais Libres

A partir de 13h30 : 1^{ères} et 2^{èmes} Manches Qualificatives

Dimanche 6 juin 2021

A partir de 8h00 : Warm Up

A partir de 9h00 : 3^{èmes} et 4^{èmes} Manches Qualificatives

A partir de 14h00 : ½ Finales et Finales

Remise des Prix à l'issue de la dernière Finale.

Protocole de remise des prix après la dernière Finale

Fin du Meeting : Maximum 20h00.

REGLEMENT PARTICULIER
19^{ème} RALLYCROSS DE CHÂTEAUROUX / SAINT-MAUR
4 / 5 et 6 juin 2021

Proposition Officiels au Directeur de Course Responsable de l'Epreuve

Observateur FFSA

- ... (Désigné par la FFSA)

Collège des Commissaires Sportifs

Président

RIUX Dominique Licence 14770

Membres

GUILLET Gilles (CS Délégué FFSA) Licence 2504

HAINRY Bernard Licence 26574

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

En cours (à confirmer)

Directeur de Course Responsable de l'épreuve

GUILLOU Yves Licence 1995 yvesguillou@wanadoo.fr

Directeur de Course Adjoint

GOUILLET Stéphane Licence 189942

Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des images (à désigner en concertation avec le Directeur de Course responsable de l'épreuve. Il sera assisté d'un ex-pilote expérimenté de la discipline.

RIBERO-DIAS Joël Licence 181208

Adjoints à la Direction de Course (4 personnes minimum (Commissaires Sportifs ou Directeurs de Course). La répartition des postes sera à la discrétion du Directeur de Course)

GUILLOU Yveline Licence 5055

GUERIN Joël Licence 3984

BOULAY Dany Licence 2490

FOBET Colette Licence 7042

PAGET Jean Luc Licence 4727

FRALIN Michel Licence 2149 *MENOCHET Patrice Licence 16565 (Chargé de la préparation des Briefing vidéo)*

Adjoint au Directeur de course chargé de la publicité sur les voitures

HERMELINE Roland Licence 37789

Juge de Faits 1 personne

CHEVALIER Guy Licence 3531

Chargés des relations avec les concurrents (3 personnes)

BEAU Maxime Licence 205585 « Responsable »

BEAU Cécile Licence 172903

MARROT RIOUX Annie Licence 14769

Responsable Pré - grille (2 personnes, Commissaire Sportif ou Directeur de Course)

HERLIN Patrick Licence 9316

OLLITRAULT Jean Paul Licence 6694

GOUSSIN Anthony Licence 233600

Commissaire Technique Responsable. Délégué FFSA

PEYRICHOU Jean Marc Licence 21124

Commissaire Technique Adjoint

RETO Jérôme Licence 204310

Le 16/01/2021



REGLEMENT PARTICULIER

ANIMATION AUTOMOBILE - RALLYCROSS LEGEND SHOW

De CHÂTEAUROUX/SAINT-MAUR du 5 au 6 juin 2021

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes au règlement sportif du Rallycross Legends Show 2021 (n° C72- 2021).



ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Berry et l'Ecurie Terre du Berry organisent du 5 au 6 juin 2021 Une Animation automobile de Rallycross Legend Show dénommée :

Rallycross Legends Show de CHÂTEAUROUX / SAINT-MAUR

Cette animation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des circuits tout terrain, aux règlements sportif et technique de Rallycross Legend Show et au présent règlement particulier.

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course : GUILLOU Yves Licence n° 1995
Commissaire Technique : PEYRICHOU Jean Marc Licence n° 21124 -14/38.
Médecin : EL KISSI Othmane

1.2. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 4 juin 2021 de 17h00 à 19h00

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 Les concurrents seront invités par l'Association du Rallycross Legend Show selon l'intérêt historique des voitures et de l'expérience des pilotes. Aucun droit d'engagement ne sera demandé.

3.3. Les pilotes doivent être titulaires d'une licence délivrée par la FFSA (minimum Régionale Concurrent Conducteur Terre) ou d'un Titre de Participation. Les pilotes étrangers devront être titulaires au minimum d'une licence régionale pilote avec une autorisation de participer à l'animation délivrée par leur ASN.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Sont admises des voitures légendaires de Rallycross répondant aux critères du " Rallycross Legend Show ", réparties dans les catégories suivantes :
- 2 Roues Motrices
- 4 Roues Motrices

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'ANIMATION

Les horaires, le nombre de tours/séance et la procédure de départ seront précisés dans le briefing.

7.1. BRIEFING

Le briefing Oral aura lieu le samedi 5 juin 2021 à 10h00 sous la Structure "Rallycross Legends Show".

7.2. SEANCE PRELIMINAIRE

- Le samedi 5 juin 2021 de 10h30 à 12h15.

7.3. ROULAGES

- Au maximum 5 séances de Roulage de l'issue de la séance préliminaire jusqu'au dimanche soir.